

Parmi les 852 900 enseignants rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire, 43,3 % sont enseignants dans le premier degré public et privé et 56,7 % dans le second degré.

126 900 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, de santé et d'assistance de vie scolaire.

En janvier 2010, le premier degré public compte 323 400 enseignants. La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (96,9 %). Parmi les 45 500 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 87 % ont une rémunération correspondante à celle des professeurs des écoles.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 389 000 enseignants en janvier 2010. Plus de six enseignants sur dix (62,5 %) sont certifiés ou assimilés, plus d'un sur dix agrégés (12,1 % et 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure) ; 15,4 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat des établissements privés, les trois cinquièmes des enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou assimilés, 3,4 % sont agrégés et 10,7 % sont des professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 6,7 % des enseignants du secteur privé. Tous les enseignants ne sont pas des titulaires : 4,9 % ne le sont pas dans le secteur public et 17,9 % dans le secteur privé sous contrat.

Le personnel d'inspection, de direction d'établissement, d'administration, d'orientation, de laboratoire est rémunéré au titre des enseignements scolaires des premier et second degrés (soit 49,2 % des personnels non enseignants). Au titre du programme LOLF (1) de la vie de l'élève sont rémunérés les personnels de santé, d'éducation, les assistants de vie scolaire (31 %). Au titre du

programme soutien, ces personnels exercent en service académique et en administration centrale (19,8 %) : ils sont inspecteurs généraux ou inspecteurs d'académie, personnels administratifs ou techniques, ingénieurs, personnels sociaux et de santé.

Les pyramides des âges des enseignants du secteur public montrent leur relative jeunesse dans le premier degré avec un âge moyen de 40,3 ans. 41,8 % des enseignants sont dans la tranche d'âge de 29 à 40 ans et près d'un sur dix dans celle de 50 à 52 ans. La très forte féminisation est encore plus prononcée parmi les jeunes générations : jusqu'à 30 ans, la part des femmes dépasse 85 %. Dans le second degré, l'âge moyen est de 43,1 ans, avec un an d'écart entre les hommes et les femmes. La répartition par âge met en évidence deux pics : un enseignant sur deux est dans la tranche d'âge 30 à 45 ans, un sur six dans celle de 54 à 59 ans. La proportion de femmes dépasse 62 % parmi les enseignants les plus jeunes, jusqu'à 30 ans.

(1) Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale sur la mission interministérielle LOLF : enseignement scolaire.

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée au 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État et est appliquée à partir du 1^{er} janvier 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions.

Les effectifs comptabilisés dans ces tableaux sont les personnels rémunérés sur cinq des six programmes de cette mission interministérielle (enseignement scolaire public du 1^{er} degré, enseignement scolaire public du 2nd degré, vie de l'élève, enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés, soutien de la politique de l'Éducation nationale). Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions.

Source : Exploitation en janvier 2010, d'une extraction de l'infocentre POLCA (Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + DOM – secteurs public et privé sous contrat.

01 Les enseignants du premier degré

Années	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
2000	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2005	318 236	79,7	79,7	46 079	90,9	74,5
2006	320 103	80,3	85,8	46 132	91,0	93,5
2007	321 339	80,7	90,8	46 123	90,9	89,9
2008	322 357	81,0	84,2	46 379	91,0	84,8
2009	321 739	81,3	96,0	46 140	90,9	91,3
2010	323 445	81,5	96,9	45 483	91,0	87,0

Source : MEN-DEPP

02 Les enseignants du second degré

Années	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
2000	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2005	424 385	57,0	61,4	98 861	65,6	52,5
2006	419 009	57,2	62,3	98 777	66,4	53,8
2007	413 107	57,3	62,6	98 378	65,6	57,3
2008	404 226	57,4	62,8	97 061	65,6	58,2
2009	393 860	57,5	62,8	95 521	65,7	59,5
2010	389 008	57,6	62,5	94 971	65,8	60,2

Source : MEN-DEPP

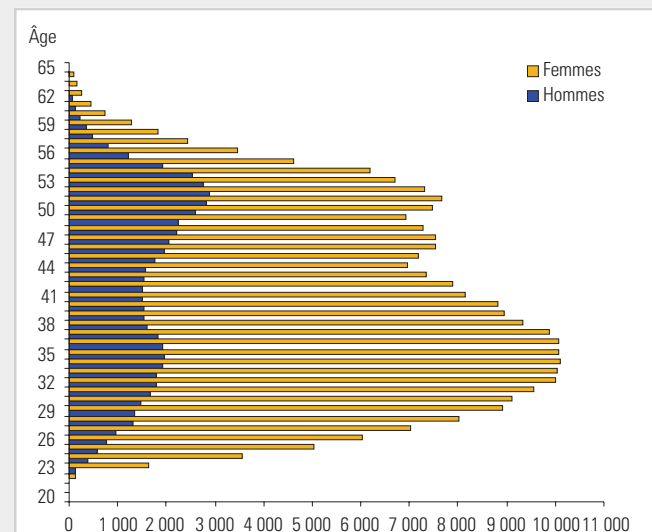
03 Répartition par programmes budgétaires des personnels d'inspection, de direction, d'administration, d'éducation, d'orientation et d'assistance de vie scolaire

	Effectifs	%
Programme « Enseignement scolaire du premier degré »	1 842	1,5
Programme « Enseignement scolaire du second degré »	60 534	47,7
Programme « Vie de l'élève »	39 334	31,0
Programme « Soutien » hors administration centrale	22 008	17,3
Personnel dans l'administration centrale*	3 197	2,5
Total	126 915	100,0

* Y compris personnels rémunérés sur le chapitre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en poste dans l'administration centrale

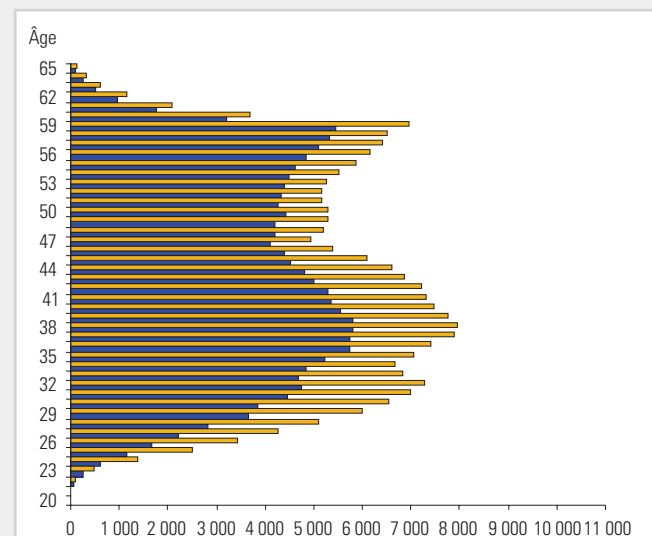
Source : MEN-DEPP

04 Répartition par âge et sexe des enseignants du premier degré public 2010



Source : MEN-DEPP

du second degré public 2010



Source : MEN-DEPP